



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence du maire suppléant Stéphane Baillargeon.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 33.

2022-06-356

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 2 mai 2022.

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Offre de services professionnels d'ingénierie en structure pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

5.2 Offre de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'Ascenseur au centre Paul-Lessard;

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2022.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 31 mai 2022;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Avis d'élection – vacance au poste de maire – démission de monsieur Éric Mageau;

8.1.2 Embauche du personnel du Service d'animation estival (SAE) été 2022;

8.1.3 Embauche du personnel à la piscine municipale – été 2022;

8.1.4 Changement du représentant autorisé clicSÉQUR entreprise;

8.1.5 Mandat à l'union des municipalités du Québec – achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;

8.1.6 Changement de mutuelle de prévention santé et sécurité au travail (SST);

8.1.7 Demande de dérogation mineure 2022-05-0001 de madame Sophie Bisson et monsieur Martin Beauchesne;

8.1.8 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9. Avis de motion à donner

9.1 Dépôt du projet de règlement numéro 687 emprunt de 871 000.00\$ pour l'installation d'un ascenseur au centre Paul-Lessard;

9.2 Dépôt du projet de règlement numéro 688 modifiant le règlement numéro 517 concernant le coût des raccordements des services d'aqueduc et d'égout;

10. Adoption des règlements

Aucune.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-06-357

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 36).

M. Jacques Gourde :

- Quand allons-nous déménager la salle du conseil?
- J'ai demandé un permis pour changer de fosse septique récemment, pourquoi aurait-il une mesure de boue? Une personne de la Municipalité va faire le lien pour remédier à la situation.
- Je suis venu chercher deux permis, un permis pour les fosses septiques bon pour un an et un permis pour construction bon pour six mois, est-ce normal ?
- J'ai payé 50\$ pour le permis l'an passé. J'ai payé à nouveau 50\$ récemment. Il aurait dû être reporté, car il y avait des circonstances atténuantes. Il n'était pas capable d'avoir de ciment.

M. John St-Cyr :

- Les dates des réunions du conseil, les dates des gros déchets ne sont pas les bonnes sur le site web. L'église n'est pas sur la carte sur le site web. Il manque des mises à jour.
- Pourquoi n'avait-il pas de listes des ventes-débarras?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 46.



No de résolution
ou annulation
2022-06-358

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

5.1

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE POUR LE PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE l'architecte David Leslie a demandé des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie en structure pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées à dix firmes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont :

- PeckaConseil : 5 000.00 \$ plus taxes
- DTA ingénieurs structure et civil : 4 500.00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de DTA ingénieurs structure et civil pour les services professionnels d'ingénierie en structure pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard. Lorsque requis, le coût des attestations, de la surveillance chantier et des suivis chantier sont exclus de la présente offre et devront être payé au taux horaire prévu à l'offre de service du 13 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2022-06-359

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE POUR LE PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE l'architecte David Leslie a demandé des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées à trois firmes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont :

- IME Experts-Conseils inc.: 10 000.00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme à nos exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de IME Experts-Conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie en mécanique et électrique pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard. Lorsque requis, le coût des visites de chantier supplémentaire à celle prévue à l'offre de services sera facturé à 600.00\$ chacune. Ce coût est exclu de la présente offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2022 et en fait la lecture.

7.1.1

2022-06-360

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 juin 2022 au montant de 989 895.21 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER EN DATE DU 31 MAI 2022 :

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 31 mai 2022.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La journée environnement du 28 mai dernier s'est très bien déroulée. À cause de la température, il y a eu moins de gens, mais nous avons récolté un poids similaire aux autres années.
- Nous travaillons pour informer davantage les citoyens sur les dépôts disponibles à l'année.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au Transport Haut-Saint-François, Sylvie Audet est la nouvelle directrice. C'est une femme très expérimentée.
- Assemblé général du CLD, 23 projets ont créé plusieurs emplois.
- Nous travaillons actuellement sur la soirée des bénévoles.
- Nous vous invitons à l'inauguration de la shed qui aura lieu le 22 juin prochain.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- En mai dernier, nous avons délivré des permis de construction pour une valeur de 1 105 600 \$.
- Nous allons donner un avis de motion pour le règlement sur le raccordement des réseaux aujourd'hui.
- Au niveau de la Régie incendie, en mai il y a eu 3 sorties pour cumulatif de 15.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La soirée des bénévoles sera samedi prochain le 11 juin. Il y aura plein d'innovations avec Stéphane et ses confrères.
- Il y a eu une conférence de presse pour une subvention de DEC pour l'ascenseur au centre Paul-Lessard.
- La shed sera inaugurée le 22 juin prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- Au niveau de la voirie, le temps a été mis principalement sur le rechargement des routes.
- Pour le rechargement 2022, nous avons décidé de prioriser le chemin Westleyville au lieu du chemin Sandhill, car il y avait un changement de ponceau à faire sur le chemin Sandhill avant de procéder au rechargement.
- Nous avons terminé les sentiers au parc Goddard.
- Les tests de fuite sur le réseau d'eau potable n'ont pas détecté de fuite.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information sur les sujets suivants :

- La chambre de commerce du Haut-Saint-François a procédé à l'embauche d'Anabel Laurie à titre de directrice générale. Après deux ans sans activités, la chambre peut enfin relancer ses activités. Une de ses premières activités sera le tournoi de golf, le 23 septembre prochain au club de golf d'East Angus. Le conseil d'administration se réunira à nouveau le mardi 14 juin.
- Le 23 juin prochain aura lieu la fête nationale au parc Pomerleau.

2022-06-361

8.1.1

AVIS D'ÉLECTION - VACANCE AU POSTE DE MAIRE - DÉMISSION DE MONSIEUR ÉRIC MAGEAU :

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire, Monsieur Éric Mageau, a pris fin le 25 mai 2022, date de sa démission;

CONSIDÉRANT QUE ce 6 juin 2022, un avis de vacance du poste de maire est déposé par le greffier-trésorier de la Municipalité à la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de maire a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire doit être pourvu par une élection partielle;

Le greffier-trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de maire de la Municipalité d'Ascot Corner, et avise également le conseil qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 11 septembre 2022.

2022-06-362

8.1.2

EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2022:

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la coordonnatrice du SAE ont procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le Service d'animation estival de l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des aides-animatrices et aides-animateurs suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Aides-animateurs et aides-animatrices :
 - Alex-Sandrine Ré
 - Lexane Carrier
 - Amélie Leroux
 - Marie-Soleil Bilodeau
 - Solène Baillargeon
 - Raphaël Denis
 - Eva-Lycia Ré
 - Raphaël Faucher
 - Eve Skilling

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-06-363

8.1.3

EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2022:

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des sauveteurs à la piscine à temps plein :

- Élaudy Trépanier
- Emy Paré

Un sauveteur à temps partiel :

- Jade Ellyson

Un aide-sauveteur à temps plein:

- Antoine Comeau

Emy Paré et Jade Ellyson seront également en charge de cours de natation.

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-06-364

8.1.4

CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ CLICSÉQR ENTREPRISE:

CONSIDÉRANT QUE le représentant autorisé actuel clicSÉQR entreprise est M. Daniel St-Onge et que celui-ci n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise de remplacer le représentant autorisé clicSÉQR entreprise de la Municipalité d'Ascot Corner qui est actuellement M. Daniel St-Onge par M. Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2022-06-365

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.5

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants et/ou les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité d'Ascot Corner à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité d'Ascot Corner. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE la Municipalité d'Ascot Corner reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-06-366

8.1.6

CHANGEMENT DE MUTUELLE DE PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner fait actuellement parti de la mutuelle de SST de la Société Mutuelle de Prévention inc.;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations, changer de fournisseur de mutuelle de SST devrait engendrer des économies pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service du Groupe acciSST et qu'à compter de 2023 le Groupe acciSST soit la mutuelle de prévention SST de la Municipalité. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à informer la Société Mutuelle de Prévention inc. et la CNESST de la fin de l'entente et d'autoriser le directeur général à signer tous documents en lien avec la modification de mutuelle de SST.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2022-06-367

8.1.7

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-05-0001 DE MADAME SOPHIE BISSON ET MONSIEUR MARTIN BEAUCHESNE :

La conseillère Sylvie Boucher se retire du vote pour intérêt pécuniaire.

CONSIDÉRANT QUE cette demande pouvait être présentée au CCU puisque :

1. Cette demande est en lien à des dispositions du règlement de lotissement et du règlement de zonage autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
2. Les dispositions relatives à des contraintes particulières ne s'appliquent pas à cette demande;
3. Cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas précis, l'application stricte du règlement de zonage et de refuser cette demande, seraient un préjudice sérieux aux demandeurs et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE d'accorder cette demande n'aurait pas pour effet de nuire de la jouissance et du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE les critères de santé et de sécurité publique, de qualité de l'environnement et du bien-être général ne s'appliquent pas à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de cette demande, le rehaussement du garage isolé par l'ajout d'un 2^e étage s'agencerait bien avec la maison existante et aurait un caractère dérogatoire mineur.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal **d'accepter** la construction d'un 2^e étage apparent au garage isolé des demandeurs pour y aménager un pavillon secondaire et par le fait même recommande **d'accorder** une dérogation mineure à article 8.11 (Hauteur) du Règlement de zonage 642 qui indique qu'il peut y avoir un 2^e étage dans le comble sous la toiture du garage, qu'un seul étage apparent en tout temps à l'exception des ouvertures et des structures donnant accès au 2^e étage et que la hauteur des murs extérieurs soit limitée à 3,05 mètres et la hauteur du plafond du 2^e étage soit limitée à 2,44 mètres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la construction d'un 2^e étage apparent au garage isolé des demandeurs pour y aménager un pavillon secondaire et par le fait même **accorde** une dérogation mineure à article 8.11 (Hauteur) du Règlement de zonage 642 qui indique qu'il peut y avoir un 2^e étage dans le comble sous la toiture du garage, qu'un seul étage apparent en tout temps à l'exception des ouvertures et des structures donnant accès au 2^e étage et que la hauteur des murs extérieurs soit limitée à 3,05 mètres et la hauteur du plafond du 2^e étage soit limitée à 2,44 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2022-06-368

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) établit la composition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.5 du règlement numéro 649 constituant le CCU établit la durée du mandat et la méthode du renouvellement des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres et que les sièges impairs leur renouvellement est donné par résolution aux années impaires et les sièges pairs leur renouvellement est donné par résolution aux années paires;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 4 est vacant et que nous devons trouver une remplaçante ou un remplaçant pour compléter le terme du mandat qui se termine en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nommait la personne étant mairesse ou maire au siège numéro 4.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la présente résolution que désormais le siège numéro 4 soit représenté par la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

mairresse ou le maire en fonction ou bien par la mairresse suppléante ou le maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 687 EMPRUNT DE 871 000.00 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher **Qu'**à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement numéro 687 décrétant un emprunt au montant de 871 000.00 \$ pour l'installation d'un ascenseur, d'une génératrice et d'autres améliorations au centre Paul-Lessard qui sera payé par une subvention et par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 688 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 517 CONCERNANT LE COÛT DES RACCORDEMENTS DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher **QU'** à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 688 modifiant le règlement numéro 517 concernant le coût des raccordements des services d'aqueduc et d'égout.

Ce règlement a pour objet de modifier les coûts des raccordements des services d'aqueduc et d'égout.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 17)

M Jacque De Leseleuc :

- Quand commence la période pour les mises en candidature au poste de maire ?

M. Jacques Gourde :

- Est-ce que c'est possible d'avoir le drapeau ukrainien à l'Hôtel de Ville ?
- Demande de suivi dans le dossier des redevances.
- Questionnement à propos de la modification sur le comité consultatif d'urbanisme.
- Questionnement à propos de la demande de dérogation mineure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner



Extrait de résolution

MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

Procès-verbal de correction le 23 août 2022

9.1

**AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 687
EMPRUNT DE 871 000.00 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR
AU CENTRE PAUL-LESSARD :**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher **Qu'**à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement numéro 687 décrétant un emprunt au montant de 871 000.00 \$ pour l'installation d'un ascenseur, d'une génératrice et d'autres améliorations au centre Paul-Lessard qui sera payé par une subvention et par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La conseillère Sylvie Boucher présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Copie certifiée conforme au livre des délibérations, ce 23 août 2022

Jonathan Piché
Directeur général
Greffier-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Mme Maryse Labonté :

- Elle est surprise par le coût pour la location de la salle et le manque de service.
- Est-ce que le coût de location des salles pourrait être révisé pour un prix de soir seulement ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 31.

13.

2022-06-369

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 31.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 13 juin à 19 h 30 (dépôt des états financiers)

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

STÉPHANE BAILLARGEON
MAIRE SUPPLÉANT